

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

**N° de demande :** 2007-8658  
**Catégorie :** B.3.5 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Cultures de rotation ou délais avant la plantation)  
**Produit :** Herbicide Triton C  
**N° d'homologation :** 28622  
**Matière active (m.a.) :** Tribenuron méthyle, thifensulfuron méthyle, Quinclorac  
**N° de document de l'ARLA :** 1720261

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Triton C (n° d'homologation 28622) pour réduire le délai d'attente avant la plantation en culture de rotation du lin et des lentilles de 22 à 10 mois et ajouter l'avoine à la liste des cultures alternées assortie d'un délai d'attente avant la plantation de 12 mois.

### Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui du nouvel énoncé sur l'étiquette de l'herbicide Triton C concernant la culture en rotation du lin, des lentilles et de l'avoine. Des données sur les résidus ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. Selon l'évaluation de la modification à l'étiquette, rien n'indique que cette modification entraînera la présence de résidus mesurables de tribenuron méthyle, de thifensulfuron méthyle ou de quinclorac dans les cultures de rotation lorsque le produit sera utilisé conformément à l'étiquette modifiée. La dose d'application et le délai d'attente avant la récolte demeurant inchangés, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition alimentaire.

### Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des données provenant de 11 essais au champ menés dans les provinces des Prairies de 2005 à 2007 pour justifier le passage de 22 à 10 mois du délai d'attente avant la plantation du lin et des lentilles. Dans les essais au champ, l'herbicide Accord DF (n° d'homologation 25118), qui contient du quinclorac (la matière active de l'herbicide Triton C, à laquelle sont associées les restrictions sur les cultures de rotation), a été appliqué à raison de 50 et de 100 g m.a./ha, ce qui correspond à la dose et au double de la dose d'application de l'herbicide Triton C, respectivement. Les cultures de lin et de lentilles plantées en rotation 10 à 11 mois après le traitement à l'herbicide Accord DF ont affiché une tolérance et un rendement acceptables.

La culture de l'avoine en rotation après un délai d'attente de 12 mois est justifiée étant donné que l'avoine figure comme culture de rotation homologuée sur l'étiquette de l'herbicide Accord WSB (n° d'homologation 27813) dont le délai d'attente est de 12 mois après l'application de 101 – 124 g de quinclorac/ha (soit 2 – 2,5 fois plus que la dose d'application de l'herbicide Triton C).

### **Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises pour la présente demande.

### **Conclusion**

Le passage de 22 à 10 mois du délai d'attente avant la plantation de cultures de rotation de lin et de lentilles et l'ajout de l'avoine à la liste des cultures de rotation avec un délai d'attente avant la plantation de 12 mois sur l'étiquette de l'herbicide Triton C peuvent faire l'objet d'une homologation complète.

### **Références**

15162582007, TRITON C Herbicide - Re-Crop Tolerance of Flax and Lentils, DuPont-24347  
CA, MRID: n/a, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.